



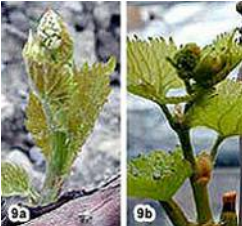









VIGNE

No 08 – 3 juin 2010

EN BREF :

- Stades de développement actuels.
- État de situation.
- Actions de prévention pour la période du 3 au 8 juin 2010.
- Documents de référence.

STADES DE DÉVELOPPEMENT ACTUELS

Québec, Chaudière- Appalaches, Bas-Saint- Laurent et Saguenay	Centre-du- Québec, Trois- Rivières et Estrie	Sud de Montréal, Laval, Montérégie-Est et Montérégie- Ouest	Nord de Montréal, Laurentides, Lanaudière et L'Assomption	Outaouais
 <p>9</p>	 <p>15</p>	 <p>17</p>	 <p>15</p>	 <p>12</p>
 <p>12</p>	 <p>17</p>	 <p>19</p>	 <p>19</p>	 <p>17</p>

Légende des photos :

9 : 2 à 3 feuilles déployées

12 : 4 à 6 feuilles déployées, inflorescence visible

15 : Allongement de l'inflorescence, fleurs pressées l'une sur l'autre

17 : Boutons floraux séparés

19 : Début floraison, chute du premier capuchon

État de situation

Le gel survenu dans la nuit du 10 au 11 mai dernier ainsi que la sécheresse ont affecté sévèrement de nouvelles plantations de 2009 dans la région de Montréal. Dans les parcelles de vignes implantées depuis quelques années, les dommages varient de 0 à 100 % selon le site, les cultivars et le type de protection déployée ou encore l'absence de protection.

Les travaux d'épamprage, de désherbage et de palissage sont en cours. Des fertilisants foliaires et des traitements fongicides sont appliqués en prévention.

Nous traversons actuellement une période de pluie et d'humidité qui, combinée au temps doux, est propice au développement des champignons.

ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 8 JUIN 2010

Anthracnose, mildiou, pourriture noire, moisissure grise ou *Botrytis*

Maintien de la protection des nouvelles pousses avec un fongicide dans les secteurs où sont tombés plus de 25 mm de pluie.

Anthracnose

Nous vous suggérons d'installer, si ce n'est déjà fait, un instrument de mesure très utile et peu coûteux, soit des pluviomètres : sorte de cylindre gradué en plastique, pour mesurer le nombre de mm de pluie tombée. Nous conseillons 2 pluviomètres ou plus, selon la superficie ou l'éloignement des parcelles.

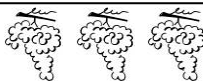
L'anthracnose se développe dans des conditions d'humidité ou de pluie. Actuellement, ce sont les conditions que l'on retrouve dans la région de Québec, le temps étant plus sec dans la région de Montréal. Le temps de germination des conidies varie de 13 jours à 2 °C à 4 jours à 32 °C. La température idéale de germination est de 24 à 26 °C, ce que nous avons actuellement. Nous entrons donc dans la période favorable à l'anthracnose pour toutes les régions.

Afin de prévenir la résistance des champignons aux fongicides, utilisez des fongicides « protectants » ou préventifs qui ont des modes d'action multisites. Voici des exemples : cuivre, captane, métirame, mancozèbe, folpet. La première protection a été appliquée il y a quelques jours déjà. Dans plusieurs endroits, elle est délavée et vous devez la reprendre.

Si la protection est délavée depuis quelques jours et que les conditions sont humides ou pluvieuses, ou que vous n'avez pu faire un traitement lorsque les pousses avaient de 5 à 10 cm, un fongicide curatif devrait être appliqué. Le myclobutanil (NOVA 40W) possède une action curative. Aucune résistance au myclobutanil n'a encore été relevée dans la vigne et le meilleur moyen de déjouer le développement de celle-ci est de n'utiliser le myclobutanil que 2 fois par année, en mélange, et de plus, avec un fongicide préventif inscrit sur l'étiquette. Remarquez que certains fongicides contiennent du myclobutanil en mélange.

Mildiou

Pour les cultivars sensibles, le traitement systémique au RIDOMIL GOLD MZ doit être fait avant la floraison. Ce stade est sur le point d'arriver dans la région de Montréal.



Nous entrons dans la période de développement du mildiou.

La présence d'eau libre est le principal facteur de développement du mildiou. On signale actuellement des taches jaunes sur des feuilles dans certains vignobles de la région de Montréal; il se pourrait qu'il s'agisse soit d'un début de mildiou ou de pourriture noire.

Plusieurs fongicides sont homologués pour lutter contre le mildiou de la vigne. Pour faire votre choix, nous vous suggérons de consulter SAgE pesticides dont les coordonnées sont en référence à la page 5.

Moisissure grise ou *Botrytis*

Le *Botrytis* est à surveiller et à traiter en prévention avant la floraison dans les vignobles avec historique du champignon.

Le *Bacillus subtilis* (SERENADE ASO), le boscalide/pyraclostrobine, le cyprodinil, le fenhexamide, l'iprodione ainsi que le pyriméthanil sont homologués contre le *Botrytis*.

Les produits acceptés en culture biologique sont mentionnés dans la banque de données SAgE pesticides, sur la fiche descriptive de chaque produit commercial. Par exemple, le SERENADE ASO, en est un.

Blanc

Traitement avant la floraison pour les cultivars sensibles.

Le myclobutanil est homologué, tout comme le cuivre, le soufre et le trifloxystrobine.

Rougeot parasitaire

Traitement de protection dans certains vignobles durement affectés en 2009.

Il n'y a aucun fongicide homologué contre le rougeot. Cependant, les fongicides à base de cuivre utilisés contre le mildiou devraient être efficaces.

Pourriture noire

Traiter avec un fongicide de prévention dans les vignobles avec historique du champignon.

Dans les vignobles avec historique du champignon, les premières taches apparaissent 2 à 3 semaines après une période d'infection (eau sur le feuillage durant 6 heures ou plus). La période critique s'étend de la fin floraison à la fermeture de la grappe. Les matières actives suivantes sont homologuées contre la pourriture noire : boscalide/pyraclostrobine, captane, sulfate de cuivre tribasique, fenhexamide/myclobutanil, ferbame, krésoxim-méthyl, mancozèbe/myclobutanil, métirame, trifloxystrobine et zoxamide/myclobutanil.



Scarabée du rosier

Traitement avant la floraison dans les vignobles infestés.

Il y a 3 à 4 jours, en Outaouais, les adultes ont commencé à émerger du sol, principalement des sols sableux. Leur émergence devrait se poursuivre durant les 4 prochaines semaines. Les scarabées se nourrissent du feuillage et surtout des fleurs et, parce qu'ils sont en grand nombre, ils menacent la récolte.

Il n'y a aucun insecticide homologué contre ce ravageur. L'IMIDAN homologué dans la culture du raisin contre le scarabée japonais semble efficace. Il est préférable de traiter avant la floraison pour éviter d'interférer avec la pollinisation. Une donnée américaine suggère un seuil d'intervention de 2 scarabées par plant.

En culture biologique, les solutions sont encore partielles. Le TROUNCE peut être utilisé. Ce produit doit être appliqué en grosses gouttelettes pour être efficace, car les fines gouttelettes sèchent trop rapidement et rendent le produit inefficace. Il faut en appliquer régulièrement, car le produit n'a plus d'effet après quelques heures sur les nouveaux arrivants.

Des filets à insectes à grosses mailles seront essayés cette année.

La cueillette à la main est aussi possible, quoique exigeante; il s'agit d'un travail de chaque jour.



Photo 1 : scarabées du rosier sur vigne

Cicadelle

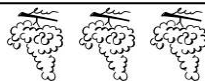
Le seuil de traitement économique n'est pas établi.

Les cicadelles peuvent transmettre des virus. Cependant, au Québec, aucun virus n'a été détecté dans les vignobles, à ce jour.

Les matières actives clothianidine et malathion sont homologuées contre cet insecte.

Virus

Si vous repérez des taches rouges ou jaunes, des déformations de rameaux ou de feuilles, nous vous suggérons de les faire diagnostiquer. Différentes causes peuvent être à la source de ces symptômes : champignons, dérive de pesticide, insectes, acariens, virus ou carences minérales.



Contactez votre conseiller membre d'Agri-Conseil ou un agronome du MAPAQ. Un programme de dépistage de virus est en cours dans la vigne.

Phylloxera

Dans des vignobles infestés en 2009 et traités, on mentionne qu'il n'y a pas de galles actuellement. Bien que le traitement semble avoir été efficace, nous vous suggérons d'observer les nouvelles pousses dans les prochaines semaines. Référez-vous au bulletin d'information No 02 du 6 mai 2010 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02vig10.pdf>).

IMPORTANT :

Pour tous les pesticides utilisés, veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application, les délais avant récolte et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Le « Guide d'identification des principales maladies de la vigne » donne également un tableau sur les stades phénologiques, d'où sont tirées les photos utilisées à la page 1 :
http://www4.agr.gc.ca/resources/prod/doc/sci/pub/pdf/id_guide_major_diseases_grapes_f.pdf
- Pour connaître la stratégie de contrôle des champignons, voir le document « Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec » :
<http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Gestion%20raisonn%C3%A9e%20des%20principales%20maladies%20de%20la%20vigne%20au%20Qu%C3%A9bec.pdf>
- Pour de l'information sur les produits homologués dans la vigne, sur les combinaisons de traitements, sur les délais de réentrée, sur les délais avant récolte, sur les indices de risque sur la santé et l'environnement, sur les autres protections, sur les étiquettes, sur la loi et les règlements, etc. :
<http://www.sagepesticides.qc.ca/>

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
MARTINE CÔTÉ, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ
1685, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec (Québec) G1N 3Y7
Téléphone : 418 643-0033, poste 1710 – Télécopieur : 418 643-8262
Courriel : martine.cote@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 08 – vigne – 3 juin 2010

